

A2M
Société à responsabilité limitée au capital de 2 487 147 euros
Siège social : 425 Chemin de l'Epine
69270 FONTAINES ST MARTIN
904 639 242 RCS LYON

(La « Société »)

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 20 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,
Le vingt décembre,
Au siège social de la Société,

Monsieur Alan ROMME, demeurant 425 Chemin de l'Epine 69270 FONTAINES-SAINT-MARTIN,

Associé Unique et seul gérant de la Société A2M,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire en application de l'alinéa 1 de l'article L. 821-43 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associé Unique décide, en application de l'alinéa 1 de l'article L. 821-43 du Code de commerce, de nommer la société :

QINTENS
Société par actions simplifiée au capital de 251.100 €
Siège social : 69 Boulevard des Canuts – 69004 LYON
958 513 509 RCS LYON
Représentée par Monsieur Julien PANAFIEU

en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, sous le régime de l'audit classique, pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associé unique sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2029.

Monsieur Julien PANAFIEU, représentant de la société QINTENS OUEST a fait savoir à l'avance qu'il accepterait le mandat qui viendrait à lui être confié et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

At

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Alan ROMME

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'A' followed by a long horizontal stroke and a vertical stroke extending downwards.